



Livret de qualification Animateur Handisub

Nom du stagiaire :

Nom de la structure :.....

Tampon



FSGT
14 / 16 Rue Scandicci
93508 Pantin Cedex
01 49 42 23 19

--	--

ANIMATEUR HANDISUB

I- DEFINITION DE LA QUALIFICATION

Cadre technique, capable de :

- Organiser et diriger l'activité Handisub d'un groupe de plongeurs en situation de handicap en rapport avec ses prérogatives d'enseignant conformément au Code du Sport et au Manuel du Moniteur Handisub FSGT ;
- Initier des plongeurs en situation de handicap et délivrer les différentes qualifications Handisub Diver ;
- Participer et enseigner dans des formations sous le contrôle d'un Moniteur Handisub

II- PRE-REQUIS A LA FORMATION

- Être âgé de 18 ans ;
- Être licencié à la FSGT et détenteur d'un certificat médical de moins d'un an à la date d'entrée en formation ;
- Être titulaire d'un brevet d'enseignant FSGT.

III- ORGANISATION DE LA FORMATION

Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur et les exigences liées aux différents handicaps, la formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont organisés au niveau du club sous la responsabilité d'un enseignant de niveau III minimum, licencié à la FSGT et qualifié «Moniteur Handisub».

La validation des compétences peut être effectuée par des enseignants différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique, licenciés à la FSGT et qualifiés «Moniteur Handisub».

IV- CONDITIONS DE VALIDATION

Avoir validé au minimum 4 plongées et les connaissances liées à l'activité Handisub, sous le contrôle d'un enseignant «Moniteur Handisub»

V- DELIVRANCE DE LA QUALIFICATION

La carte de qualification est délivrée sous la responsabilité conjointe du Président du club et de(s) moniteur(s) Handisub ayant validé les compétences.

SAVOIR-FAIRE PRATIQUES

- 4 plongées (travail technique, mise en situation, mises à l'eau, adaptation du matériel, etc..)

Date :

Tampon et signature :

CONNAISSANCES THEORIQUES

La formation théorique est conforme à la spécification de l'annexe 1 (page 6 du livret de formation).

Date :

Tampon et signature :

Attestation de réussite - Animateur Handisub Demande de carte qualification



A transmettre au siège de la fédération.

FSGT Plongée – 14 rue Scandicci, 93508 Pantin cedex.

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse (réception carte) :

.....

N° de licence FSGT :

Nom et tél du club :

L'enseignant a participé activement à la qualification « Animateur Handisub » et souhaite obtenir une carte de :

ANIMATEUR HANDISUB FSGT (6 €)

Le jury et le Président du club certifient avoir vérifié la conformité des pré-requis et des conditions de validation comme précisé ci-dessus et disposer de l'accréditation de la Commission Handisub :

Date et lieu :

Noms, signatures et tampons des membres du jury :

Nom, signature du Président du club et tampon du club :

Fait à : le :

**ATTESTATION DE QUALIFICATION
PROVISOIRE**

Nom et prénom(s).....

Né(e) le : à

A validé la qualification d' **ANIMATEUR HANDISUB FSGT**

Conformément au cursus HANDISUB FSGT

Dans la structure

Le : à

Signatures et tampons

Le Responsable de la structure

Le Jury

**FEDERATION SPORTIVE &
GYMNIQUE DU TRAVAIL**

14, rue SCANDICCI
93508 PANTIN Cedex
Tél. : 01 49 42 23 19
Fax: 01 49 42 23 60
www.fsgt.org

N° SIR 775 678
360 00048 APE
9625

Organe officiel

SPORT & PLEIN AIR



Annexe 1 : Spécification de la formation théorique

<p><i>Connaissance du public</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Notions de handicap et définitions (France, OMS, définitions, déficience, incapacité, désavantage ; handicap inné/acquis...) • Les différents types de handicaps (résumé) <ul style="list-style-type: none"> -Physique, sensitif, psychologique -Reconnaître un handicap, comment réagir, que faire/ne pas faire ... -Aspect psycho sociaux, acceptation -Notion de sensibilité, spasticité -Pathologies compatibles avec l'activité, contre-indications médicales 	3h30
<p><i>Culture Handisport/Handisub</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cursus Handisub • Conditions d'évolution • Prérogatives 	1h
<p><i>Cadre juridique et réglementaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligations légales • Textes réglementaires (Loi 2005-102, notion ERP, Code du Sport, etc..) 	0h30
<p><i>Matériel et pédagogie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Différents fauteuils, prothèses, adaptations pour le sport • Adaptation du matériel et prévention des risques liée à l'activité physique (transferts, prévention des chocs) • « Précautions » pédagogiques (laisser faire au maximum, accompagner...) 	2h
<p>Durée totale de la formation théorique</p>	7h

N.B. :

- Le programme de théorie est facultatif pour les titulaires, depuis moins de deux ans, du module A ou de l'Abécédaire ou de « Les Indispensables » de la FFH.
- Les intervenants médicaux qualifiés (médecin, kinésithérapeutes, etc.) non licenciés FSGT doivent avoir une expérience de soins pour personnes en situations de handicap